

Hôpital Jean BERNARD

Retours d'expériences concernant l'inter-relation entre PSAD /CHV

Pour un respect des bonnes pratiques respectives

Comité Prestataires :

Mme Pascale Lannoy

Mr Romain Habrzyk

Dr Perrine Drancourt

07/12/2021

Historique

- En 2014, rédaction d'une charte de bonnes pratiques par un groupe de travail pluriprofessionnel piloté par la direction des soins
- Elaboration d'un catalogue de prestataires retenus après entretien avec la direction des soins et signataires de la charte
- De 2015 à 2017, travail sur les ordonnances de prescriptions hospitalières exécutées en ville pour la nutrition entérale et les perfusions.
- Intégration au fil de l'eau des nouveaux prestataires identifiés au catalogue
- Difficulté pour assurer les rencontres avec les nombreux nouveaux prestataires, les sociétés ayant modifié leur statut ou leurs organisations, les sociétés devant re-signer le charte.
- Juin 2018 présentation aux prestataires d'une étude sur l'intérêt des conciliations pharmaceutiques pour les patients porteurs de picline et formation des prestataires, IDE libéraux, pharmaciens aux bonnes pratiques picc line.
- Recherche de soutien de cadres de santé pour assurer les rendez-vous jusque 2019
- L'ensemble des prestataires a été revu par les cadres de santé compétents en 2019/2020

Création d'un comité pluri-professionnel et pluri-disciplinaire en 2019

- Comité constitué de médecins, pharmaciens, cadres de santé des différentes spécialités, piloté par la direction des soins
- Le travail collaboratif des membres du comité permet un **niveau identique de réponse pour chaque prestataire**, quelle que soit la spécialité ou le type d'activité.
- Les services à enjeux sont les **gros prescripteurs de soins à domicile** (oncologie, neurologie) et l'activité liée à la **nutrition** fait partie des priorités identifiées (cadre diététicienne et médecin nutritionniste sont membres du comité) et les **PICClines**.

Information du patient

- Révision du livret d'accueil du patient en 2021 incluant une rubrique décrivant l'organisation de l'intervention
- Un livret spécifique est remis aux patients porteurs de PICC line.
- L'information du patient est assurée par le médecin au moment de l'annonce de la mise en place de la prestation.
- Le choix du patient est recueilli et prévaut
- Chaque service fonctionne avec une liste de prestataires selon la spécialité sur laquelle un tour de rôle est organisé par les soignants.
- Le prestataire retenu remet son livret d'accueil ou dossier au patient lors de sa visite d'évaluation.

Aides à la prescription

- La **charte interdit la rédaction et la diffusion de prescriptions pré-remplies** par les prestataires
- Modèles d'ordonnance sur la base du Formulaire Perfadom ou existence de formulaires propres au prestataire ou au service, basés sur le Perfadom.
- Les prestataires sollicitent directement le prescripteur en cas de nécessité concernant la prescription.
- Mise en place de la **conciliation pharmaceutique pour les patients porteurs de PICC en 2018**
- Deux **étude des conformité des prescriptions Perfadom** ont été réalisées
 - En 2019 par un interne en pharmacie du secteur DM (ordonnances délivrées en Rétrocession)
 - En 2020 par un interne en pharmacie du secteur DM dans le service de **Chirurgie Viscérale**.

Catalogue des prestataires

- Une actualisation du recensement (catalogue) des prestataires signataires de la charte a été réalisée début 2020 par les cadres du comité de gestion des prestataires.
- Ont été revues les qualifications de chacun, les documents, les personnes ressources, les coordonnées... La liste des prestataires signataires de la charte (ancienne version) a ainsi été mise à jour par le secrétariat de la direction de la stratégie.



	Assistance Respiratoire	Perfusion	Assistance nutritionnelle	Insulino-thérapie	Immuno-thérapie	Traitement de la douleur	Maintien à domicile	Dialyse	Permanence d'urgence	Matériel médical	Pansements	Certification ISO 9001	Lieu	A contacter	Site Internet
Adella Medical (maïeute Perfusion) 24h/24 31/7	✓		Catégorie et parentale	✓	✓	✓							Amiens	Mathilde CLOUZET 06.89.70.69.90	www.adellamedical.fr
Alliance Soins		✓	✓	✓					✓				Valenciennes	03.27.21.73.47	www.alliancesoins.fr
Alsaperf		✓	✓						✓ Hors site interne JAB/UA	✓			Villeneuve d'Ascq	Justine LESKANE DUIS 03.20.44.07.82	www.alsaperf.net
Bastide	✓	✓	districale	✓			✓	✓	✓	✓		✓		03.87.17.43.15	www.bastidescolformedical.com
Expert		✓	districale	✓			✓			✓			Lesquin	Isabelle MEDOUARD 07.42.85.55.24 ou 03.20.08.09.79	www.expert.fr
France perfusion		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	Tourcoing	Isabelle BERN WAULLE 06.78.54.00.50 / 03.20.01.79.66	www.franceperfusion.com
Home perf	✓	✓	districale	✓			✓ télé assistance		✓	✓		✓	Lesquin	03.20.07.39.59	www.homeperf.com
Ip santé	✓	✓	✓	✓			✓					✓	Villeneuve d'Ascq	Christophe Gendrik 06.82.82.90.24	www.ip-sante.com

Charte nouvelle version

- Une **nouvelle version SOCLE** de la charte prestataires du CHV est en cours d'élaboration (plan d'action du comité) par refonte de la version en vigueur avec celle de l'OMEDIT. Tous les prestataires validés par le comité seront invités à signer cette nouvelle charte

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

DES PRESTATAIRES DE SOINS DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

LE CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES S'ENGAGE A :

1. Respecter le choix du patient sur le prestataire choisi
2. Garantir la neutralité de choix entre les prestataires
3. Anticiper l'organisation de la sortie du patient et prévenir le prestataire choisi afin de parfaire sa prise en charge
4. Organiser avec le prestataire la visite de rencontre avec le patient
5. Fournir au prestataire les coordonnées du service
6. Communiquer les informations nécessaires à la prise en charge lors d'un temps d'échange entre le prestataire et l'équipe de soins
7. Fournir aux prestataires les documents et informations nécessaires à la prise en charge (ordonnances, fiche de liaison...)
8. S'assurer de la présence du patient lors de la visite de rencontre du prestataire et s'engager à prévenir si changement
9. Respecter la date et l'heure prévisionnelle de sortie du patient
10. Faire preuve de respect, de politesse et de courtoisie envers les intervenants
11. Assurer le suivi des patients
12. Réaliser une évaluation annuelle du respect de la charte, afin de garantir la qualité de la prise en charge du patient à domicile

LA SOCIETE PRESTATAIRE DE SERVICES S'ENGAGE A :

1. Disposer d'un numéro de téléphone unique et répondre à la sollicitation du service du lundi au vendredi de 8h à 19h et le week-end de 8h à 13h
2. Planifier la visite dans le service demandeur avec l'équipe pluridisciplinaire et rencontrer le patient et/ ou son entourage
3. Recueillir les informations nécessaires à la prise en charge du patient avec l'équipe pluridisciplinaire (traitement, matériel spécifique...)
4. Respecter les attentes du patient et ses choix d'intervenants (son médecin, son pharmacien, son IDE...) et en informer le service
5. Coordonner la sortie du patient selon la demande du service dans un délai de 24h y compris le week-end
6. Assurer cette coordination par un professionnel compétent et expérimenté (infirmier, diététicien...)*
7. Informer précisément le service de la date et de l'heure de la prise en charge au domicile
8. Organiser le retour au domicile du patient le matin dans la mesure où le service de soins du centre hospitalier de Valenciennes a anticipé la demande
9. Respecter l'heure de sortie prévue et assurer l'installation du matériel à domicile

Charte nouvelle version

- Des **VOLETS par type d'activité** sont en cours d'élaboration; nutrition, antibiothérapie, abord vasculaire, chimiothérapie, oxygénothérapie, maladie de parkinson, pompes à insuline, plaies complexes

LA SOCIETE PRESTATAIRE S'ENGAGE A :

1. Envoyer un courrier d'installation adressé au médecin prescripteur ainsi qu'au médecin traitant et au médecin assurant le suivi du patient. S'assurer lors de l'installation qu'un rendez-vous est programmé pour le suivi nutritionnel
2. Assurer la coordination par un professionnel compétent et expérimenté : diététiciens diplômés et formé à la nutrition artificielle ou en cours de formation (DU/ DIU de nutrition, AUPEC de dénutrition) en plus d'une expérience hospitalière ou dans la prestation d'au moins 1 an ; infirmiers formés à la gestion de la nutrition entérale et/ ou parentérale. Le prestataire doit être en mesure de fournir des documents attestant des points cités précédemment
3. Former le patient à la gestion de son matériel de nutrition entérale
4. Former les intervenants libéraux du domicile à l'usage des bonnes pratiques et alerter le plus rapidement possible le médecin prescripteur ou le médecin assurant le suivi de tout problème lié à la voie d'abord de la nutrition artificielle (sonde nasogastrique, gastrostomie, jéjunostomie pour la nutrition entérale, picc-line, voie centrale, PAC pour la nutrition parentérale
5. Assurer le suivi du patient par un appel téléphonique dans les 48h à 72h après son installation à domicile, une visite dans les 7 premiers jours puis au 14ème jour post installation, mensuellement la première année et trimestriellement par la suite au minimum
6. Etre disponible en cas de nécessité d'un suivi plus rapproché à la demande du médecin prescripteur
7. Assurer le suivi du patient en cas d'arrêt de la nutrition artificielle et relai par une complémentation nutritionnelle orale, à minima par une évaluation à 1 mois de ce changement de protocole, en réalisant une synthèse envoyée au médecin prescripteur/ assurant le suivi
8. Transmettre au médecin prescripteur/ assurant le suivi des synthèses de prise en charge en respectant la réglementation en vigueur. La synthèse ne doit pas dépasser 2 pages

Les travaux récents du comité

- Formulaire de demande à remplir par les prestataires
- Formulaire de CR de rencontre avec un prestataire (par un binôme de membres du comité prestataires)
- Rubrique spécifique de déclaration des EI et traitement en comité prestataire
- Nouveau catalogue par type de prestation (un prestataire pouvant être retenu pour une activité mais pas une autre)

Procédure générale

- Conformément à la charte, Les prestataires interviennent uniquement à la demande des services et sur RDV. Ils réalisent des staffs d'information auprès des équipes. Un compte-rendu des prises en charge est transmis au prescripteur. Une procédure décrit le dispositif mis en place par le CHV.
- Rencontre de chaque prestataire par les membres du comité prestataires en binômes tous les deux ans ou à la demande du prestataire – un temps de rencontre spécifique est dédié à la prestation nutrition
- Signature obligatoire de la charte du CHV par chaque prestataire pour deux ans. La charte décrit les bonnes pratiques imposées par l'établissement et les engagements réciproques pour la qualité, la sécurité des soins, le suivi du patient et le respect de ses droits, le respect de la réglementation PHEV
- Obligation est faite au prestataire de prendre contact avec l'établissement concernant toute modification de ses organisations, activités, compétences
- Pour toute demande, les prestataires sont invités à remplir le formulaire spécifique qui est traité par le comité
- Suivi du catalogue des prestataires par la direction de la stratégie (société, types de prestations proposées et validées par le binôme, date de signature de la charte)
- Respect du choix du prestataire par le patient
- Mise à disposition d'ordonnance types Perfadom pour les prescripteurs
- Information annuelle de la CME sur les travaux du comité prestataires

Evaluation

- Suivi du plan d'actions du comité prestataires
- Suivi des Evènements Indésirables par le comité prestataires et le COGERIS
- Suivi des réclamations des prestataires par le comité
- Suivi d'indicateurs de satisfaction patients (en chantier)
- Suivi d'indicateurs de connaissances des professionnels (en chantier)

Hôpital Jean BERNARD

Retour d'expérience : Conciliation pharmaceutique pour les patients porteurs de PICCLine

Comité Prestataires :

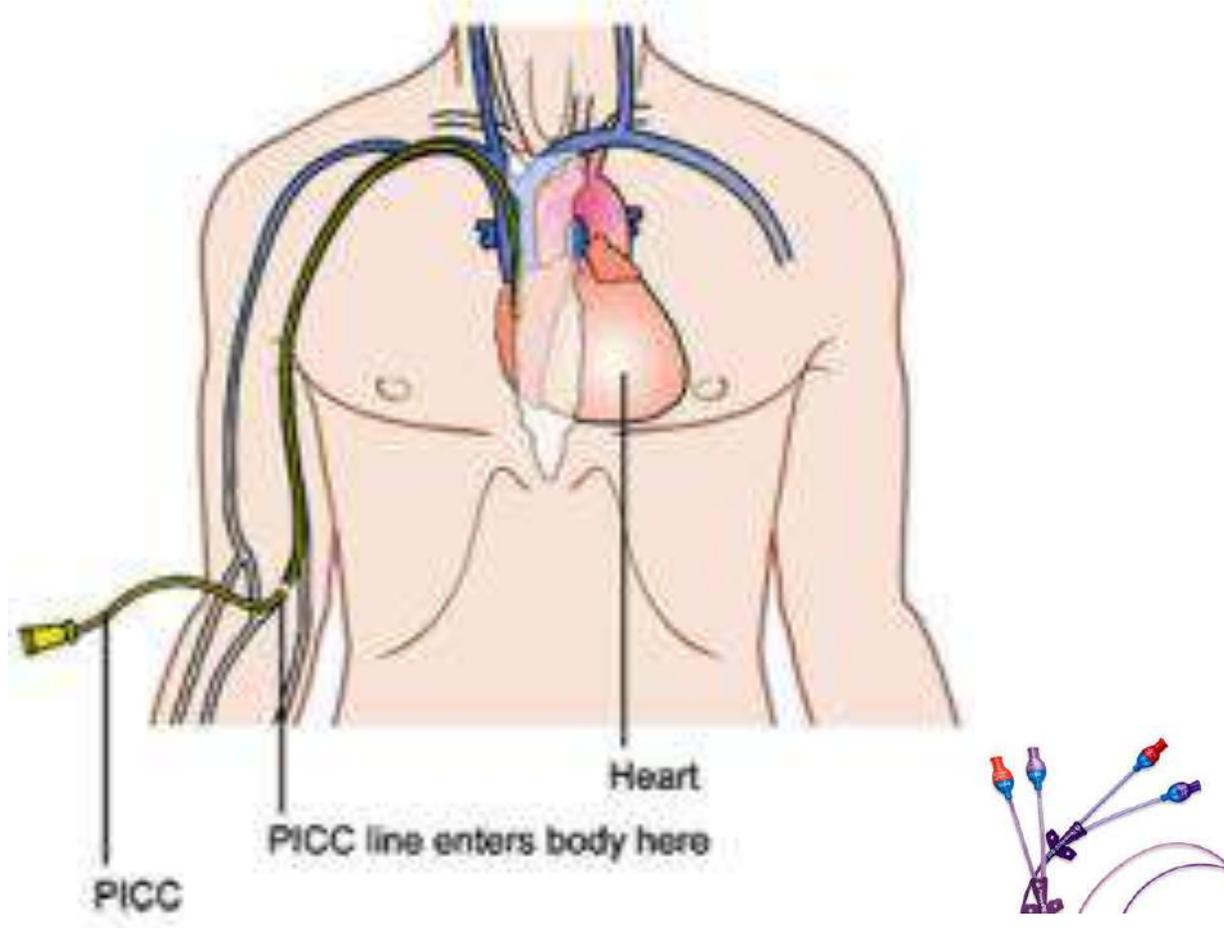
Mme Pascale Lannoy

Mr Romain Habrzyk

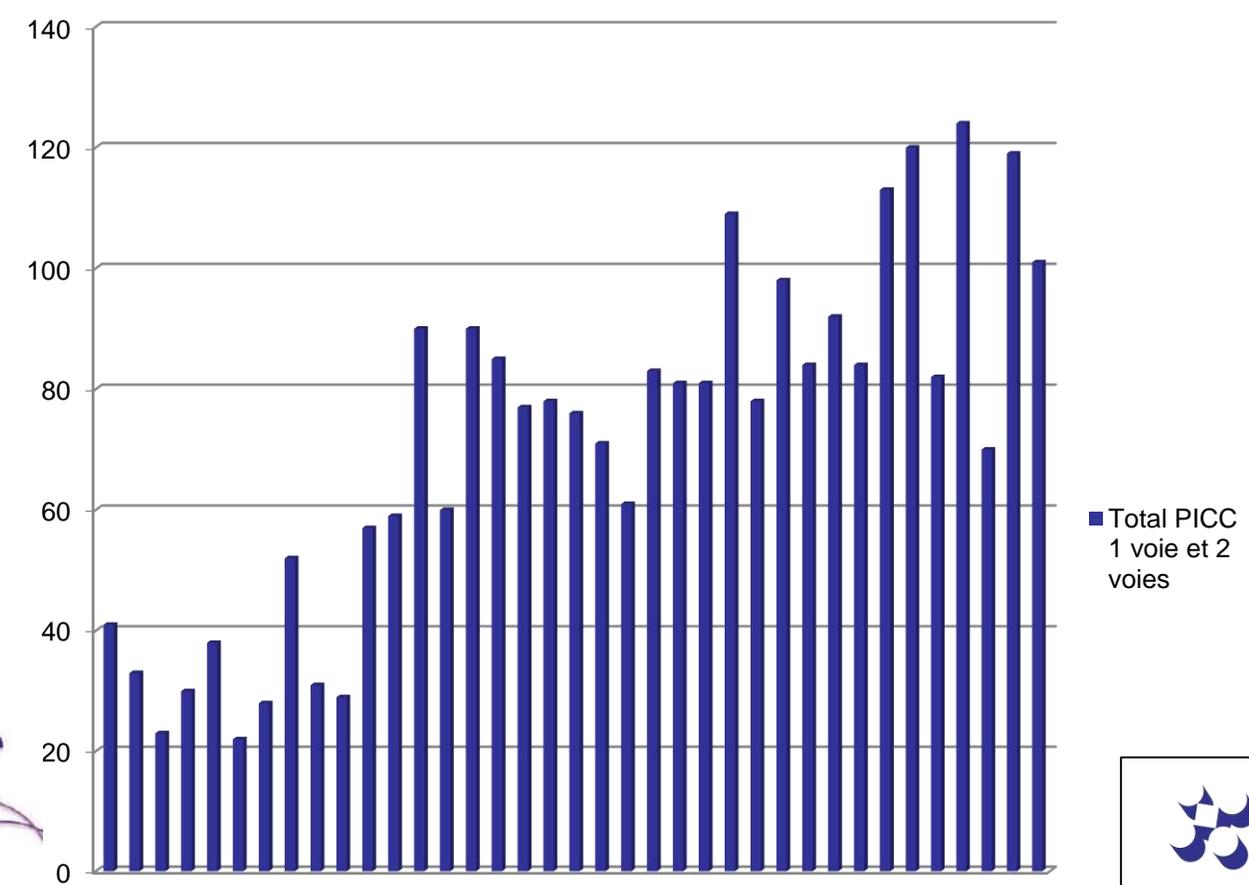
Dr Perrine Drancourt

07/12/2021

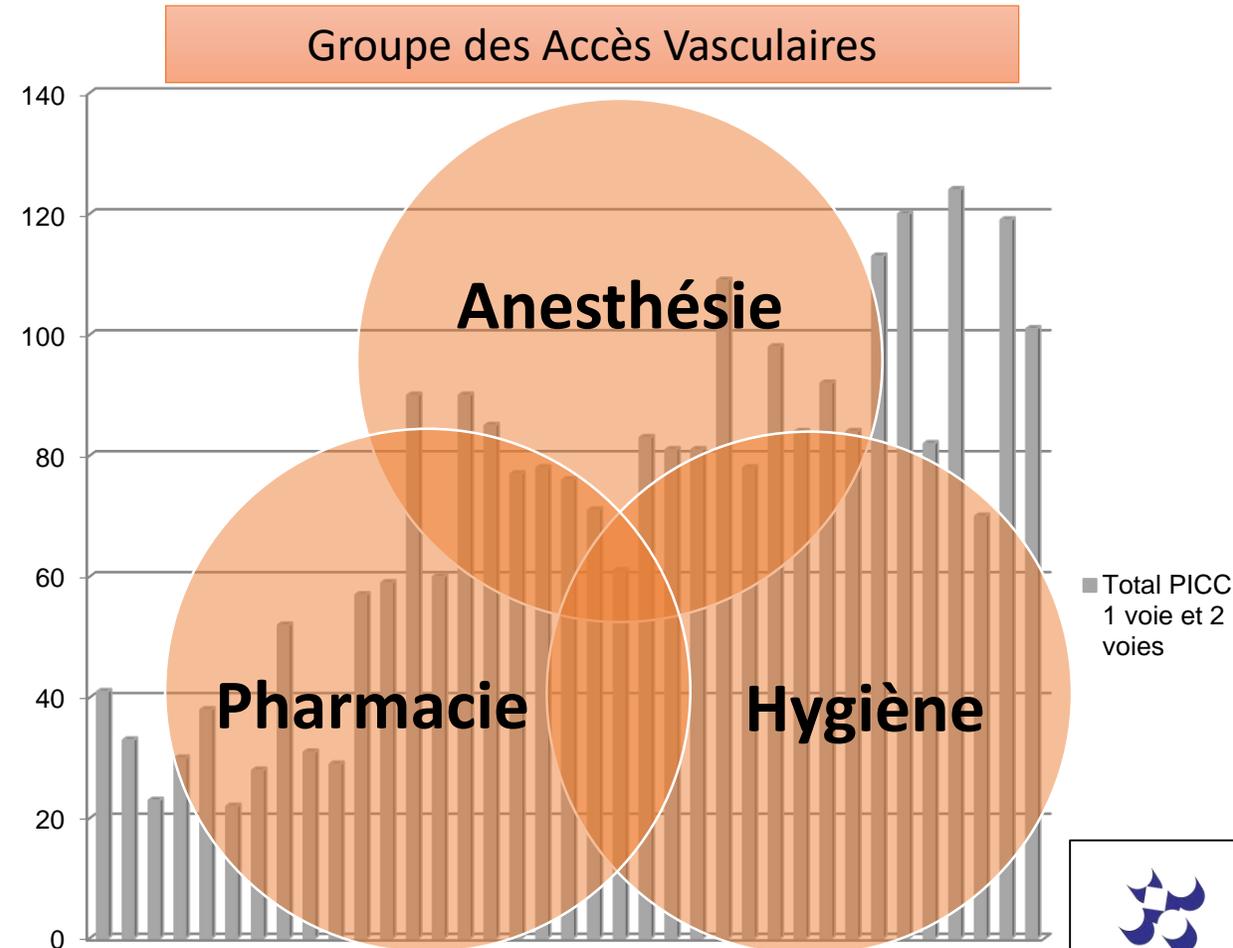
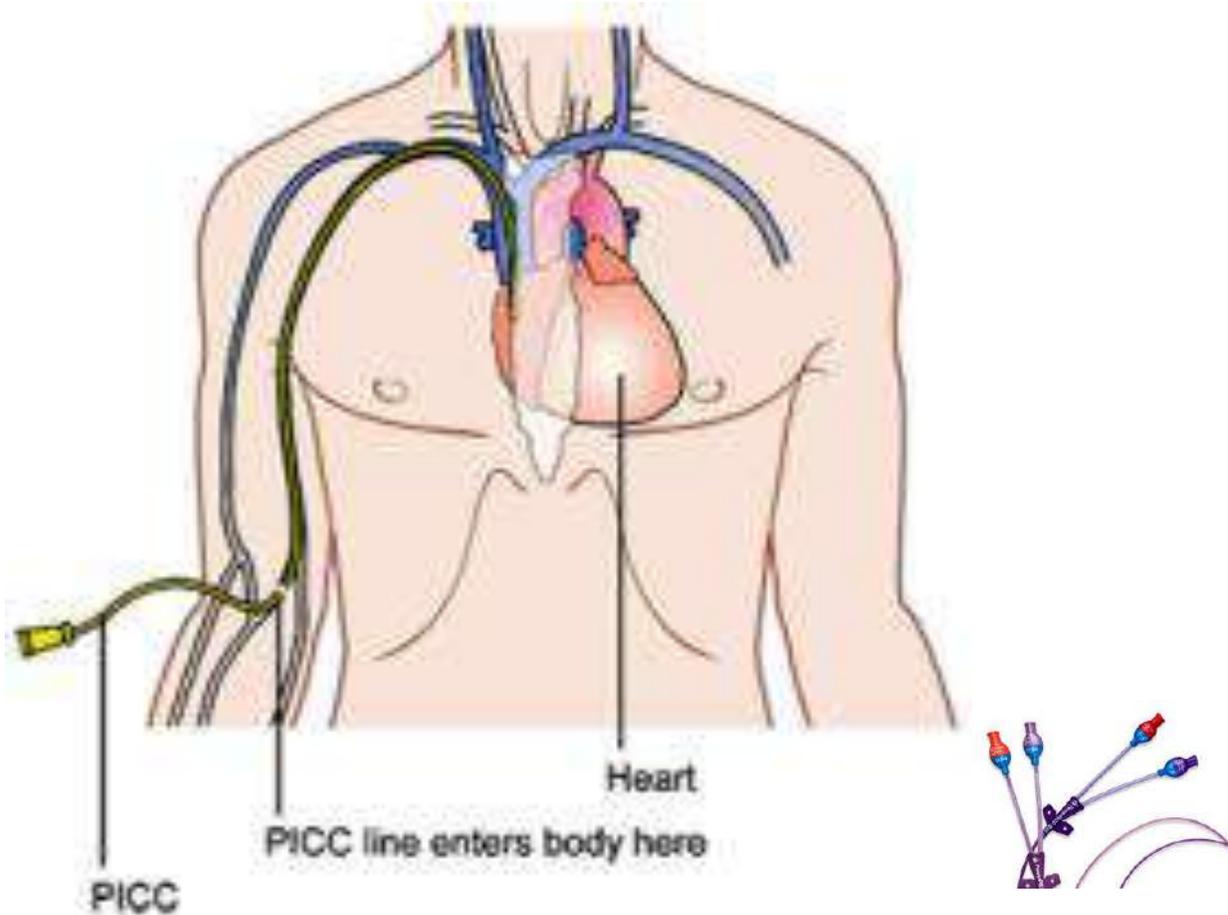
Exemple ACTIVITÉ SPÉCIALISÉE : Conciliation pharmaceutique PICCLine



DÉVELOPPEMENT DE LA POSE DE CATHÉTER PICCLINE DEPUIS 2017 PAR L'ÉQUIPE D' ANESTHÉSIE



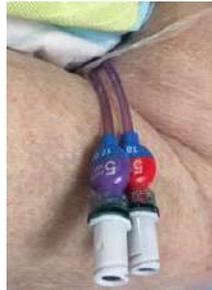
Exemple ACTIVITÉ SPÉCIALISÉE : Conciliation pharmaceutique PICCLine



Exemple ACTIVITÉ SPÉCIALISÉE : Conciliation pharmaceutique PICCLine

Nombreux problèmes chez les patients porteurs de PICC lors du retour à domicile

Valve
bidirectionnelle



Pansement souillé



Méconnaissance
des professionnels
de ville



Complications



Exemple ACTIVITÉ SPÉCIALISÉE : Conciliation pharmaceutique PICCLine

Nombreux problèmes chez les patients porteurs de PICC lors du retour à domicile

Valve bidirectionnelle



Pansement souillé



Méconnaissance des professionnels de ville



Complications



Ordonnances pré remplies



Conciliation pharmaceutique

- Implanté depuis 10 ans en France (pour le médicament)



- Démarche de **prévention / interception des erreurs**



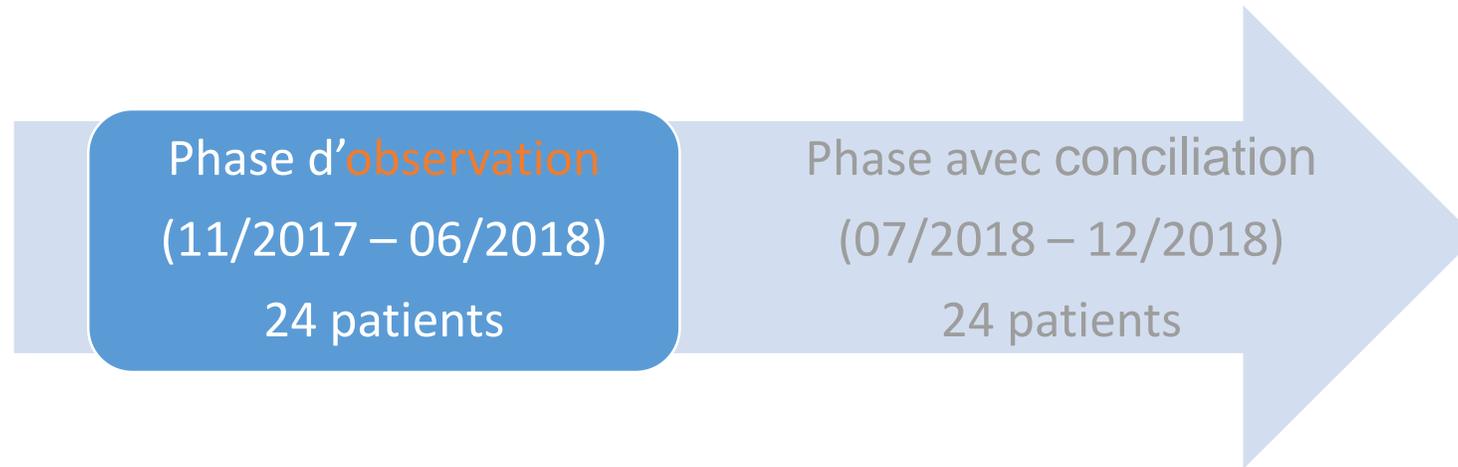
Garantir la continuité de la PEC dans le parcours de soins

- Objectif : transmettre et partager les informations complètes et exactes des ttps des patients entre les professionnels et le patient

Objectif de l'étude

Evaluer l'**impact de la conciliation pharmaceutique de sortie** pour les patients porteurs de PICC en termes de **problèmes techniques dans la prise en charge** notamment sur les dispositifs médicaux et les **bonnes pratiques** et le **temps pharmaceutique consacré**

Schéma de l'étude



Prise en charge classique

Services : Maladies Infectieuses, Endocrinologie

Schéma de l'étude



Prise en charge classique

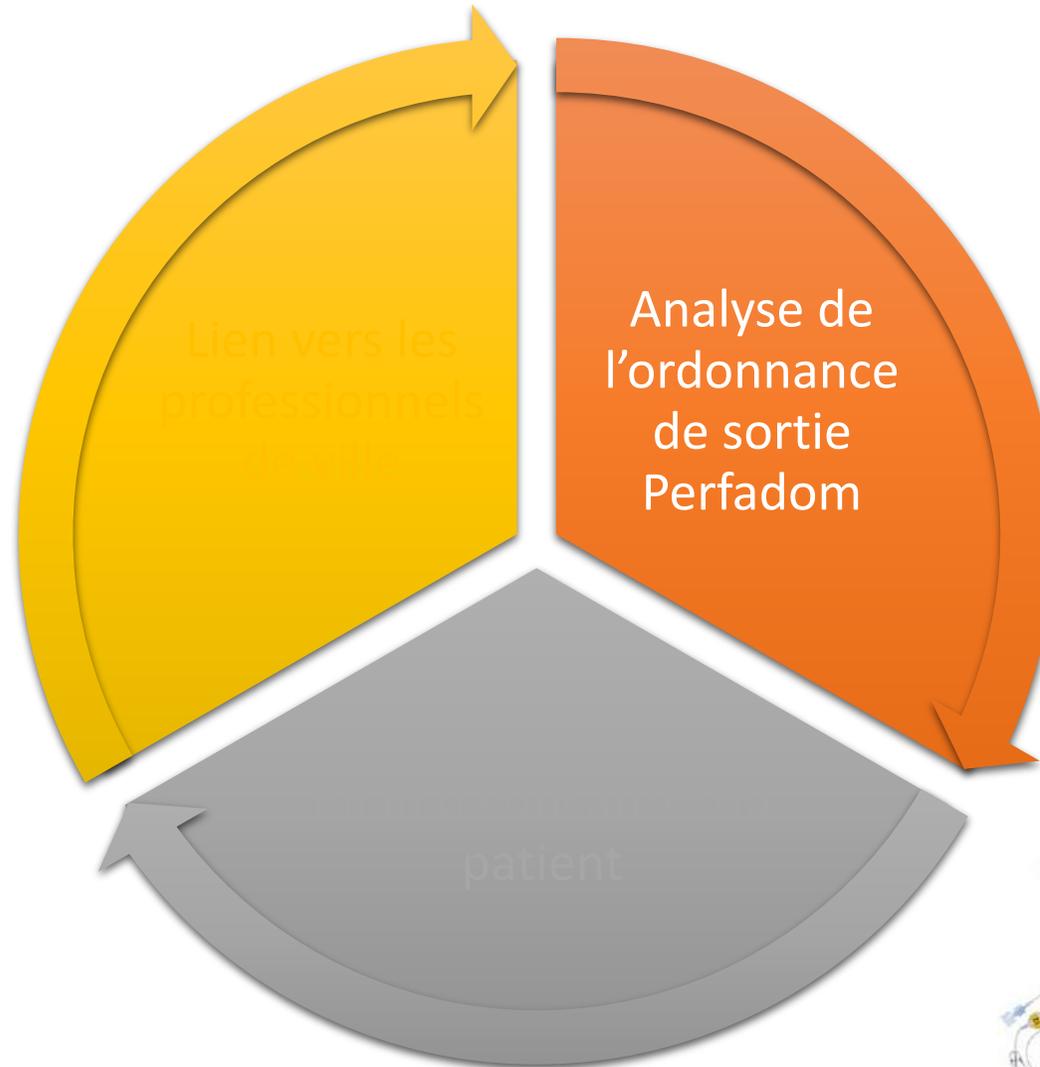
Prise en charge classique + conciliation :

- **Conciliation d'entrée**
- **Bilan d'éducation** (entretien du PICC, gestes au quotidien, complications et gestes à adopter)
- Conciliation de sortie

Services : Maladies Infectieuses, Endocrinologie



CONCILIATION PHARMACEUTIQUE DE SORTIE DÉDIÉE AUX PATIENTS PORTEURS DE PICC LINE



Collaboration Médecin/Pharmacien DM-MED

Amélioration de la **conformité** des ordonnances

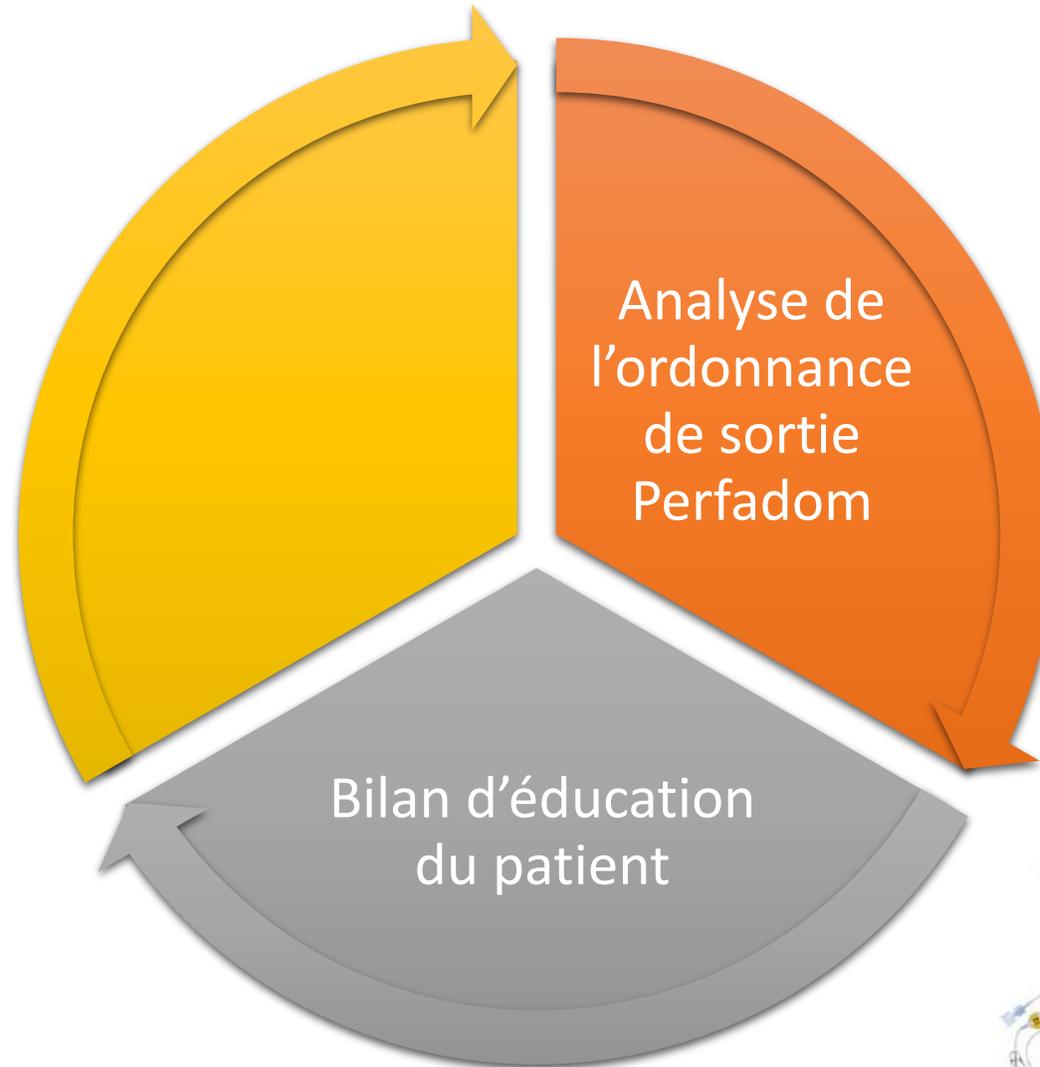
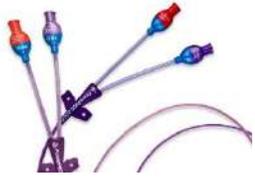
Optimisation des **modalités d'administration** (solvant, durée d'administration, diffuseur...)

Ordonnances annexes (soins IDE, antiseptiques)





CONCILIATION PHARMACEUTIQUE DE SORTIE DÉDIÉE AUX PATIENTS PORTEURS DE PICC LINE



Collaboration
Médecin/Pharmacien DM-MED

Amélioration de la **conformité** des ordonnances

Optimisation des **modalités d'administration** (solvant, durée d'administration, diffuseur...)

Ordonnances annexes (soins IDE, antiseptiques)





CONCILIATION PHARMACEUTIQUE DE SORTIE DÉDIÉE AUX PATIENTS PORTEURS DE PICC LINE



Prise de contact auprès des professionnels de ville :

- Prestataire
 - HAD
 - IDE
- Pharmacien d'officine

Sensibilisation aux règles de bonnes pratiques d'entretien du PICC

Transmission des ordonnances

Lien vers les professionnels de ville

Analyse de l'ordonnance de sortie Perfadom

Bilan d'éducation du patient

Collaboration Médecin/Pharmacien DM-MED

Amélioration de la **conformité** des ordonnances

Optimisation des **modalités d'administration** (solvant, durée d'administration, diffuseur...)

Ordonnances annexes (soins IDE, antiseptiques)



Suivi du patient

- A **J8** après la sortie, le patient/pharmacien ou prestataire sont contactés pour évaluer les informations transmises et la prise en charge
- A **M1** après la sortie ou à la fin du traitement, l'IDE libéral est contacté

Résultats

	Phase observation	Phase conciliation	P value
Conformité de l'ordonnance de sortie	60%	100%	P<0,001

Résultats

	Phase observation	Phase conciliation	P value
Conformité de l'ordonnance de sortie	60%	100%	P<0,001
Conformité aux bonnes pratiques	65%	89%	P<0,001

Résultats

	Phase observation	Phase conciliation	P value
Conformité de l'ordonnance de sortie	60%	100%	P<0,001
Conformité aux bonnes pratiques	65%	89%	P<0,001
Continuité des soins selon le patient	71%	86%	P<0,005

Résultats

	Phase observation	Phase conciliation	P value
Conformité de l'ordonnance de sortie	60%	100%	P<0,001
Conformité aux bonnes pratiques	65%	89%	P<0,001
Continuité des soins selon le patient	71%	86%	P<0,005
Continuité des soins selon les prestataires	75%	100%	P<0,001

Résultats

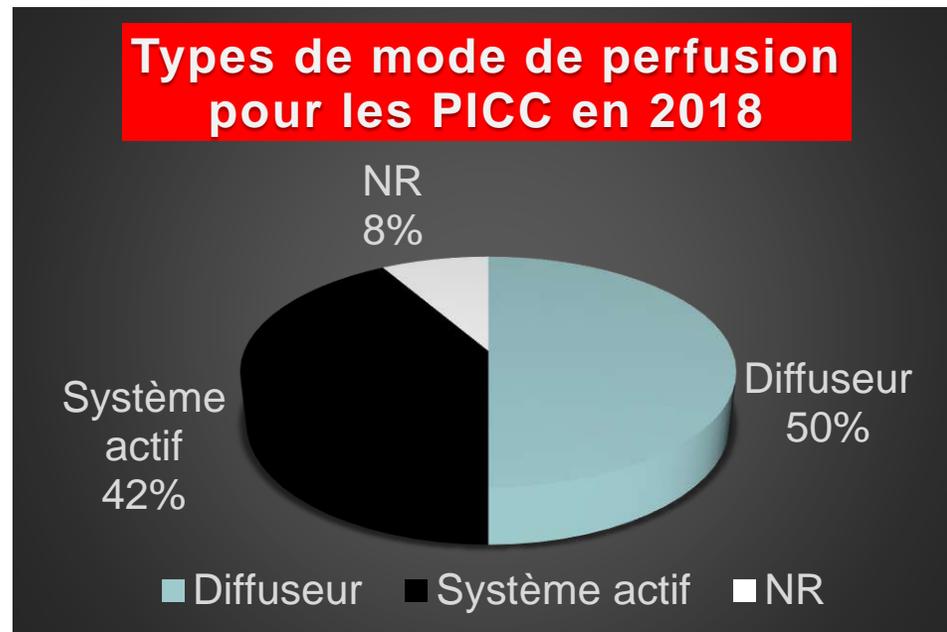
	Phase observation	Phase conciliation	P value
Conformité de l'ordonnance de sortie	60%	100%	P<0,001
Conformité aux bonnes pratiques	65%	89%	P<0,001
Continuité des soins selon le patient	71%	86%	P<0,005
Continuité des soins selon les prestataires	75%	100%	P<0,001
Connaissances de patients	35%	94%	P<0,001

Amélioration de l'information patient
Amélioration du lien Ville Hôpital



Résultats

101 ordonnances analysées

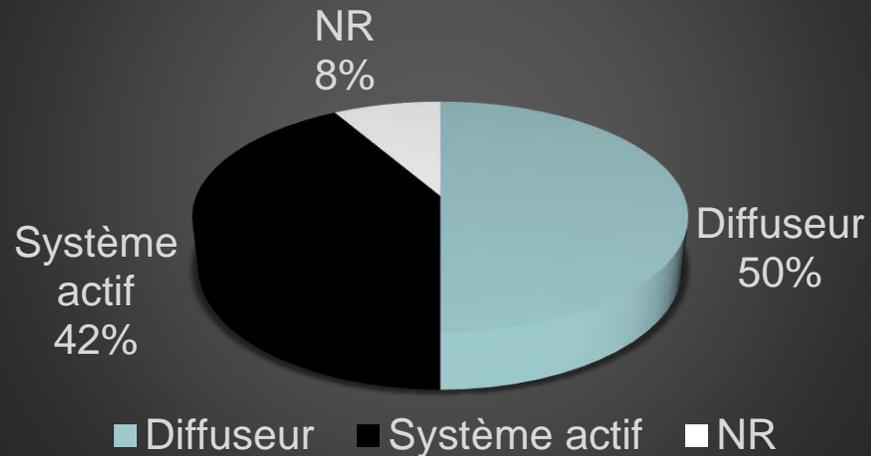


Résultats

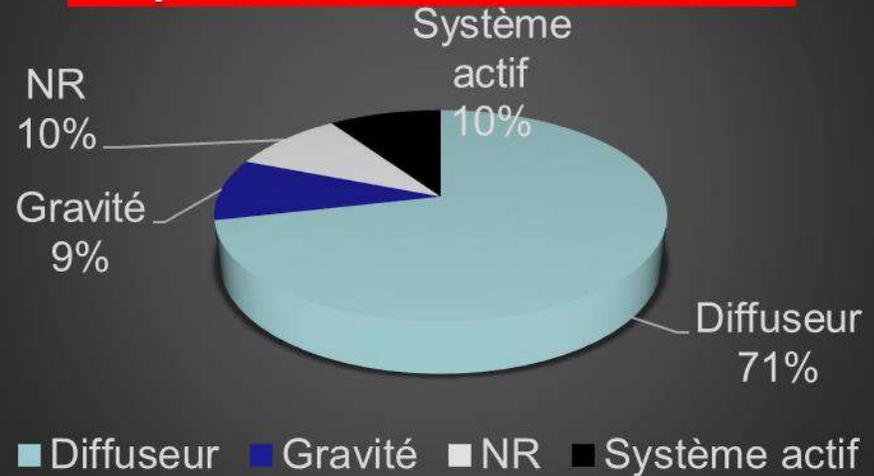
101 ordonnances analysées

101 ordonnances analysées

Types de mode de perfusion pour les PICC en 2018



Types de mode de perfusion pour les PICC en 2019

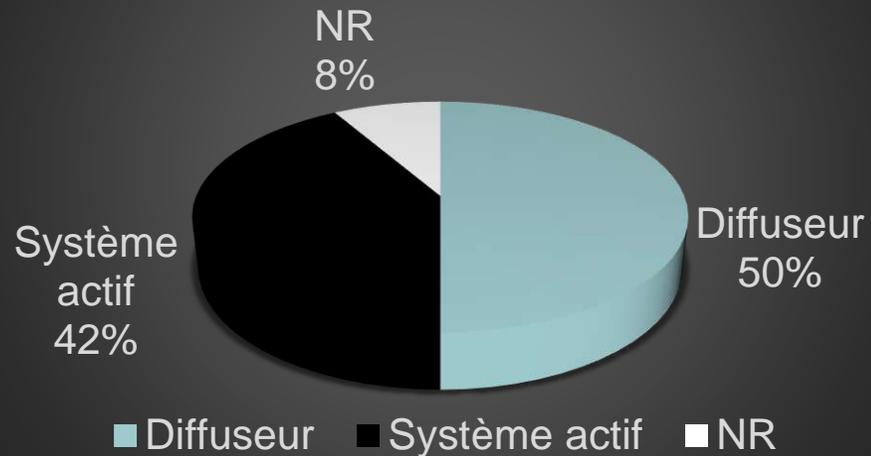


Résultats

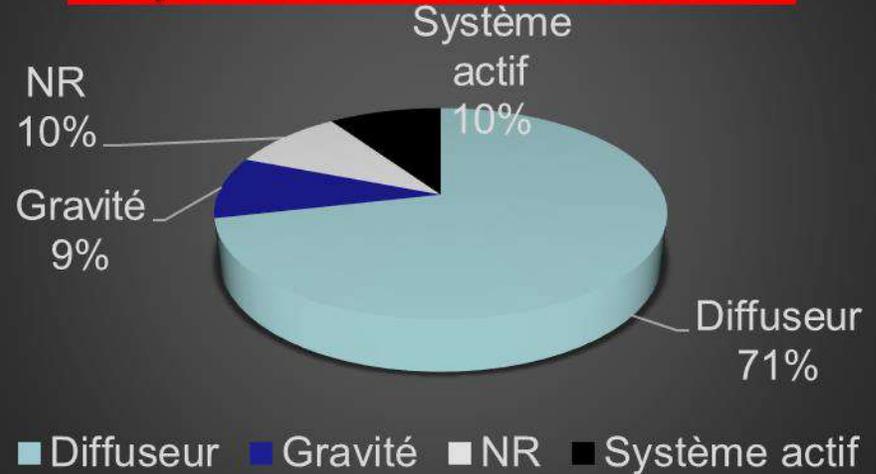
101 ordonnances analysées

101 ordonnances analysées

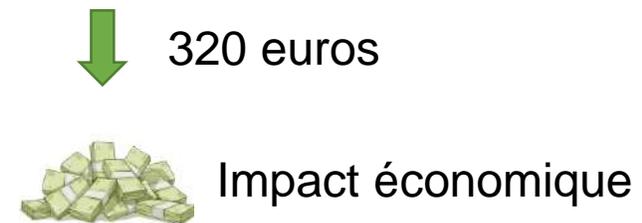
Types de mode de perfusion pour les PICC en 2018



Types de mode de perfusion pour les PICC en 2019



Tarification Perfadom	Système Actif	Diffuseur
Forfait installation	390 euros	250 euros
Forfait suivi (chaque semaine)	110 euros	50 euros
Ex : PEC 3 semaines	720 euros	400 euros



Résultats

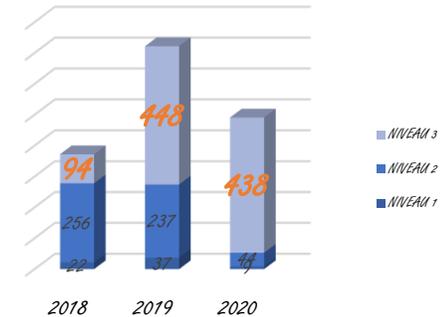
	Temps moyen passé par le pharmacien / patient (en min)
Conciliation d'entrée (post-pose PICC)	15 min
Education du patient pendant le séjour	45 min
Conciliation de sortie (analyse ordonnance, bilan d'éducation, lien ville hopital, traçabilité)	60 min
Total	120 min

Conciliation pharmaceutique PICCLine : Activité quotidienne du service des DM :

- **1 Poste dédié à cette activité depuis 2019**

5 pharmaciens habilités

4 Internes en pharmacie habilités (tous les 6 mois)



Conciliation
post pose
de Picc

Education
(Hors Programme)

Conciliation
de sortie

Réalisé quotidiennement :

- Unité des maladies Infectieuses
 - Endocrinologie
 - Oncologie



Hôpital Jean BERNARD

Retours d'expériences concernant l'inter-relation entre PSAD /CHV

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Comité Prestataires :

Dr Perrine Drancourt

Mr Romain Habrzyk

Mme Pascale Lannoy

07/12/2021